



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2017-038

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-06-010 - Arrêté portant délégation de compétence sur la mise en oeuvre de la signalisation A20 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-06-010

Arrêté portant délégation de compétence sur la mise en
oeuvre de la signalisation A20



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Arrêté du 06 JUIN 2017

Arrêté portant délégation de compétence sur la mise en œuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 en région Centre-Val de Loire

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-6, R110-2, R411-25 ;

Vu le code de la Voirie Routière ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Seymour MORSY en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée ;

Vu la circulaire du 4 avril 202 relative à la déconcentration des décisions concernant la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les voies à caractéristiques autoroutières ou assimilées ;

Sur proposition du Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ;

ARRETE

Article 1

La compétence dévolue au préfet de la région Centre-Val de Loire sur la mise en œuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 dans les départements de l'Indre et du Cher est déléguée au Préfet de l'Indre.

Article 2

Le Préfet de l'Indre est chargé de prendre toute décision afférente à la révision du schéma directeur d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 dans les départements de l'Indre et du Cher.

Article 3

Le préfet de l'Indre et le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et de la préfecture de l'Indre, et dont ampliation sera adressée à la Préfète du Cher.

Le Préfet de région

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. MEDDAH', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Nacer MEDDAH